

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 9 octobre 2012

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 V. 157 Vœu relatif à la poursuite de la reconquête des voies sur berges.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal**

Considérant la véritable ambition portée par la Municipalité pour le devenir des voies sur berges et le rôle de la Seine ;

Considérant l'ouverture des nouveaux aménagements de la Rive droite au public parisien le premier week-end de septembre et l'accueil très positif qu'ils ont reçu ;

Considérant qu'il n'a pas été constaté de difficulté de circulation automobile particulière et que la vitesse des véhicules n'a pas diminué de manière significative ;

Considérant l'apport exceptionnel que représentent ces nouveaux aménagements pour permettre l'accès à la Seine aux piétons, aux promeneurs et aux activités ;

Considérant que cette première étape sera suivie au printemps 2013, de l'ouverture des quais bas Rive gauche aux piétons, cyclistes, activités culturelles, sportives, de loisirs ;

Considérant qu'il convient de poursuivre cette reconquête des voies sur berges et permettre la continuité des cheminements piétons sur l'ensemble des quais bas ;

Considérant que l'APUR et les services de la Ville ont lancé des études en ce sens ;

Considérant que cette politique de reconquête d'un espace public majeur métropolitain est accompagnée d'un effort significatif pour renforcer l'offre des transports collectifs : mise en service de Voguéo, automatisation de la ligne 1, augmentation de la capacité du RER A (rames à deux niveaux), du RER C (rénovation des rames) ;

Sur proposition de l'Exécutif, de Christophe NAJDOVSKI, Jacques BOUTAULT, Denis BAUPIN et des élu(e)s du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés",

Emet le vœu :

- que soit étudié, d'ici la fin de l'année 2012, un itinéraire piéton permettant de relier les deux rives de la Seine, de la Bastille à la tour Eiffel en empruntant de préférence les quais bas ;

- que soit réaménagée la bretelle routière sous le pont d'Austerlitz pour permettre une continuité piétonne entre le port d'Austerlitz (13e) et le square Tino Rossi (5e).